

Bilan Echouages mammifères marins

2020



Bilan

Liste des Sigles et Abréviations.....	3
Assise juridique.....	4
Actualités échouages.....	4
Le bilan.....	5
Remarque.....	5
Annexe 1 : photos.....	7
Annexe 2 : Présentation de l'espèce.....	8
Globicéphale (Globicephala melas).....	8

Liste des Sigles et Abréviations

CV : carte verte = accréditation pour intervenir sur des espèces de mammifères marins protégées mortes.

Les détenteurs de la CV sont considérés comme des correspondants du RNE et sont mandatés par l'Observatoire Pelagis par délégation : Arrêté du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer du 17/06/2016

RNE : Réseau National d'Echouage

Mis en place en 1972, est le principal outil de suivi des échouages de mammifères marins.

Il est constitué de **correspondants locaux** qui se tiennent prêts à intervenir lorsqu'un cas se présente. Ces derniers pouvant être des associations, des organismes d'état, des collectivités ou encore des particuliers bénévoles. Ils sont répartis sur toute la façade maritime française.

Le réseau est coordonné par l'Observatoire PELAGIS sous la tutelle du Ministère chargé de l'Environnement (Note du 27 avril 2017 relative à l'exploitation scientifique des échouages).

Ses activités et engagements sont régis par la Charte du RNE. Les décisions concernant le fonctionnement du Réseau sont prises par un comité de pilotage composé de représentants institutionnels et scientifiques ainsi que de représentants des correspondants par façade maritime.

Depuis plus de 40 ans, avec plusieurs centaines de volontaires, **le RNE a permis la constitution de la plus importante série historique concernant les mammifères marins** en France, c'est aussi une des plus longues d'Europe.

Observatoire PELAGIS : Systèmes d'Observation pour la Conservation des Mammifères et Oiseaux Marins (UMS 3462), rassemble les programmes d'observation et d'expertise sur la conservation des populations de mammifères et oiseaux marins ainsi que la gestion des bases de données associées. Son adossement au laboratoire de recherche CEBC (UMR 7372 - CNRS & Université de La Rochelle) permet la valorisation des données d'observatoire par la recherche. **L'unité repose sur un ensemble de bases de données et une banque de prélèvements biologiques.** Les principales actions concernent le suivi de l'**abondance** et de la **démographie**, la détermination de la **distribution** et des habitats critiques ainsi que l'estimation des paramètres biologiques des mammifères et oiseaux marins. Différentes méthodes sont mises en œuvre pour y parvenir notamment **le suivi des échouages**, les **observations en mer**, la **télémetrie** ou encore l'**acoustique**.

De plus l'Observatoire PELAGIS assure la production de synthèses et rapports réglementaires, l'évaluation de scénarios de gestion et d'unités de conservation, et l'entretien des bases de données sur les prédateurs supérieurs marins.

L'expertise pratiqué dans le cadre de l'Observatoire PELAGIS est principalement un appui scientifique aux politiques publiques de conservation des mammifères et oiseaux marins. Dans une moindre mesure, c'est aussi parfois une assistance aux opérateurs socio-économiques du monde maritime.

Plusieurs niveaux existent :

- satisfaire aux engagements internationaux de la France relatif à la conservation des populations de mammifères et d'oiseaux de mer dans les eaux françaises;
- contribuer à la mise en œuvre des obligations françaises en matière de conservation des mammifères et des oiseaux de mer;
- soutenir scientifiquement les politiques françaises de protection des mammifères et oiseaux de mer (exemple : approche espèces protégées DEB ; approche espaces protégés

AAMP) ;

- soutenir scientifiquement les gestionnaires d'espaces naturels d'importance pour les mammifères et oiseaux marins ;
- accompagner scientifiquement les opérateurs socio-économiques pour l'évaluation et la réduction des effets de leur activité sur les populations de mammifères ou d'oiseaux de mer.

Assise juridique

Les cétacés et autres mammifères marins sont des espèces protégées par la convention de Washington dite CITES (Convention on International Trade of Endangered Species) publiée par décret n°78-959 du 30 août 1978 et modifiée par l'arrêté interministériel du 1er juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection. Leur transport et toute autre intervention, les concernant, sont réglementés.

La circulaire DNP/CFE n°01/01 du 18 octobre 2001 précise les modalités et procédures d'intervention.

La note du 27 avril 2017 précise les obligations de signalement des mammifères marins échoués ou à la dérive, morts ou en détresse, pour leur exploitation scientifique par les agents de l'État.

Actualités échouages

La mise en place progressive du protocole d'échouage validé fin 2016 a permis la formation sanctionnée par une « carte verte » de plusieurs agents (DTAM, ONCFS, Fédération de chasse, voire d'individuels) devenant de fait des correspondants autorisés à intervenir et à rapporter les échouages.

Bien que l'animation du réseau local soit largement améliorable en vue de créer du lien, de la dynamique et donner de la consistance collective au réseau, le travail reste malgré tout fait et donne lieu à rapport.

Le point d'orgue de 2020 aura été le sauvetage de 30 globicéphales le 10 juin. Pris dans l'enceinte du port de Saint Pierre ces derniers étaient déjà positionnés sur la tête des rochers de la Pointe aux Canons. Aucune mort n'a été à déplorer en dépit de la présence de nouveaux nés au sein du groupe. A cette occasion, une piqûre de rappel a eu lieu sur le protocole global arrêté et validé en 2016 en cas d'échouage (notamment massif) afin que chaque composante du réseau local joue pleinement son rôle. L'arrivée de la gendarmerie nationale a pallié pour partie aux manques de ce jour.

A signaler également une intervention selon un protocole arrêté avec les experts du CSTPN sur un groupe de phoques visant à éviter un drame pour ces derniers lors de micro-minages sur le pied d'une digue en restauration. Totale réussite !

Enfin plusieurs cas de phoques du Groenland et à capuchon échoués vivants et somnolents ont été signalés. Là encore, les interventions ont permis d'éviter tout accident avec les promeneurs et leurs animaux de compagnie tout en préservant l'intégrité des mammifères marins.

L'échéance de validité des CV de 2016, valables 5 ans, doublée de la proposition du MNHN d'une accréditation pour intervenir sur les tortues échouées, suite à une formation, permettra de faire le point avec l'ensemble des détenteurs de cartes vertes.

Le bilan

2020

Les observations de 2020 ont encore une fois reposées en grande partie sur l'action des agents de la DTAM et plus particulièrement du SAAEB. Avec un total de 28 (n=28) échouages recensés et documentés, le nombre d'échouages est divisé par 2 par rapport à 2019. La 1ère période de confinement étant intervenue à la saison du pic d'échouages, il n'est donc pas surprenant d'avoir une baisse significative dans le recensement.

La répartition spécifique est également différente. On revient à des proportions plus importantes des espèces locales (phoque commun et gris).

→ La part du phoque du Groenland est de 11 % des échouages à mettre en regard des 41% du total des échouages de 2019.

→ Celle du phoque à capuchon reste faible (3%). Néanmoins les observations d'animaux échoués vivants ont été beaucoup plus courantes que les années passées.

→ Les autres espèces de phoques présents dans l'archipel constituent l'essentiel des échouages (HG :18 % ; PV : 54%).

→ Seul un individu n'a pu être déterminé.

Au total, les phoques tous confondus représentent 97% des échouages recensés.

12 des 28 cadavres répertoriés l'ont été au premier semestre 2020, les 16 autres l'ayant été en été.

4 espèces ont été concernées cette année dont 3 de phocidés et une de delphinidés.

Dans l'ensemble, nous n'avons pas constaté de morts par piégeage dans les engins de pêche ou accident par collision ou mort par balle.

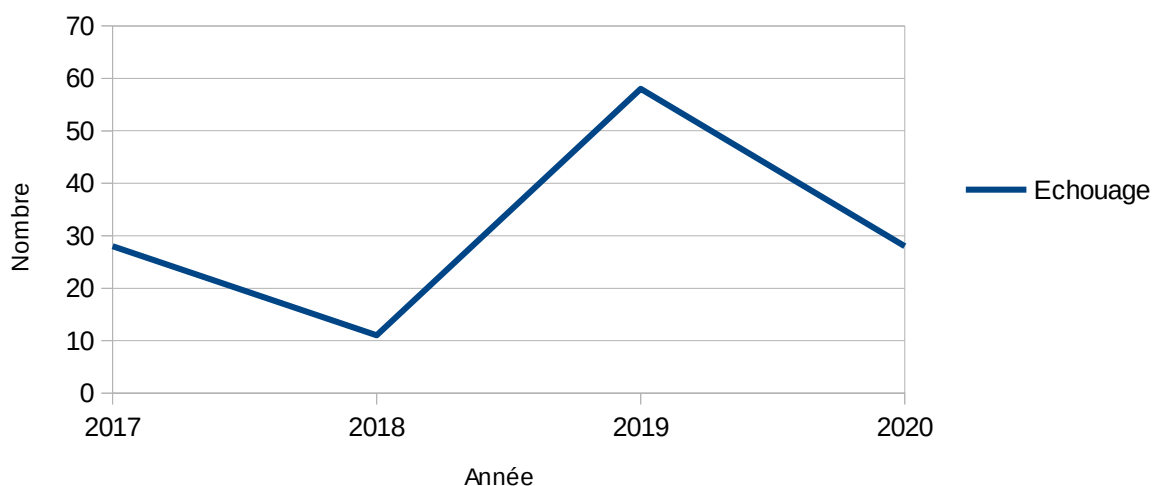
Une invitation à participer au groupe « phoques » mis en place en Métropole nous a été adressée.

Enfin la participation à l'AG du RNE devrait se faire via une visio conférence.

Depuis la formation carte verte

Evolution du nombre d' échouages recensés

Saint Pierre et Miquelon



Remarque

Le premier confinement a forcément diminué l'occurrence de recensement.

Les résultats

Code	Date	Espèce	Nbre	Sexe	Lieu dit	GPS	Ile	Recenseurs	Organisme
CC20-05-03GB	03/05/20	Cystophora cristatata	1	F	Dune de Mirande	47°51'71 -056°19.588	2=Miquelon	Gianni Boissel	DTAM
HG20-03-17GB	17/03/20	Halichoerus grypus	1	F	Ruisseau du Renard	47°2.416' -056°23.062'	2=Miquelon	Gianni Boissel	DTAM
HG20-3-23GB	23/03/20	Halichoerus grypus	1	M	Ruisseau du Renard		2=Miquelon	Gianni Boissel	DTAM
HG20-04-17GB	17/04/20	Halichoerus grypus	1	M	Goulet langlade	46°58.582' -056°18.294'	2=Miquelon	Gianni Boissel	DTAM
HG20-4-28GB	28/04/20	Halichoerus grypus	1	?	Dune Est	46°56.847' -056°19.318'	3=Langlade	Gianni Boissel	DTAM
HG20-06-17GB	17/06/20	Halichoerus grypus	1	M	Etang Chaigon	46°53.3684' -056°20.4714'	3=Langlade	Gianni Boissel	DTAM
Ind20-6-22GB	22/06/20		1	—	Marais du bois brûlé	46°54.028' -056°19.709'	3=Langlade	Gianni Boissel	DTAM
PG20-02-12GB	12/03/20	Halichoerus grypus	1	F	Dune Est	46°58.388' -056°18.505'	3=Langlade	Gianni Boissel	DTAM
PG20-02-28BL	09/02/20	Pagophylus groenlandica	1	F	Pointe aux soldats		2=Miquelon	Bruno Letournel	OFB
PG20-03-13GB	13/03/20	Pagophylus groenlandica	1	F	Dune Est		3=Langlade	Gianni Boissel	DTAM
PG20-04-06GB	06/04/20	Pagophylus groenlandica	1	?	Dune Est	46°54.435' -056°19.260'	3=Langlade	Gianni Boissel	DTAM
PV20-02-16GB	16/03/20	Phoca vitulina	1	?	Cap de Michaux	47°4.045' -056°16.479'	2=Miquelon	Gianni Boissel	DTAM
PV20-05-27DK	27/05/20	Phoca vitulina	1	?	Grand Barachois	46.978064 -056.30.9771		Frank Urtzbera Daniel Koelsch Gianni Boissel	DTAM
PV20-06-02DK	06/02/20	Phoca vitulina	1	?	Isthme	46.948698 -056°32.1768	3=Langlade	Frank Urtzbera Daniel Koelsch Gianni Boissel	DTAM
PV20-06-16DK1	16/06/20	Phoca vitulina	1	?	Ravenel	46.766333 -056°19.1174	1=Saint Pierre	Frank Urtzbera Daniel Koelsch	DTAM
PV20-06-16DK2	16/06/20	Phoca vitulina	1	?	Ravenel	46.766689 -056.19.1231	1=Saint Pierre	Frank Urtzbera Daniel Koelsch	DTAM
PV20-6-26GB	26/06/20	Phoca vitulina	1	?	Grand Barachois	46°59.136' -056°20.735'	2=Miquelon	Daniel Koelsch Gianni Boissel	DTAM
PV20-6-26GB1	26/06/20	Phoca vitulina	1	?	Grand Barachois	47° 0.017' -056°21.285'	2=Miquelon	Daniel Koelsch Gianni Boissel	DTAM
PV20-6-26GB2	26/06/20	Phoca vitulina	1	M	Grand Barachois	46° 59.562'- 056°20.996'	2=Miquelon	Daniel Koelsch Gianni Boissel	DTAM
PV20-6-26GB3	26/06/20	Phoca vitulina	1	M	Grand Barachois	46°59.537' -056°20.975'	2=Miquelon	Daniel Koelsch Gianni Boissel	DTAM
PV20-7-1GB	01/07/20	Phoca vitulina	1	?	Grand Barachois	46°58.891' -056°18.959'	2=Miquelon	Gianni Boissel	DTAM
PV20-7-1GB1	01/07/20	Phoca vitulina	1	?	Dune Est	46°58.420' -056°18.451'	3=Langlade	Gianni Boissel	DTAM
PV20-7-1GB2	01/07/20	Phoca vitulina	1	?	Dune Est	46°58.411' -056°18.462'	3=Langlade	Gianni Boissel	DTAM
PV20-7-1GB3	01/07/20	Phoca vitulina	1	?	Dune Est	46°58.382' -056°18.491'	3=Langlade	Gianni Boissel	DTAM
PV20-7-1GB4	01/07/20	Phoca vitulina	1	?	Dune Est	46°58.375' -056°18.497'	3=Langlade	Gianni Boissel	DTAM
PV20-7-1GB5	01/07/20	Phoca vitulina	1	?	Dune Est	46°58.423' -056°18.443'	3=Langlade	Gianni Boissel	DTAM
PV20-8-15FU	15/08/20	Halichoerus grypus	1	F	Pointe Blanche	46°46'13" -056°10'43"	1=Saint Pierre	Frank Urtzbera	DTAM
LBB20-8-13FU	13/08/20	Lagenorhynchus albirostris	1	F	Anse Savoyard	46°45'45,42 56°14'00,88	1=Saint Pierre	Frank Urtzbera Daniel Koelsch	DTAM

Annexe 1 : photos



Annexe 2 : Présentation de l'espèce

Globicéphale (*Globicephala melas*)



Le globicéphale noir est un des plus grands cétacés à dents (odontocètes) : les mâles mesurent de 5,5 m à 6,2 m pour 1,5 à 3,5 tonnes, et les femelles 4,5 à 5,5 m pour 1 à 2,5 tonnes. A la naissance, les petits font déjà 70 à 80 kg pour une longueur de 1,7 à 1,8 m. Il existe chez cette espèce un dimorphisme sexuel prononcé pour ce qui concerne la taille. Son melon proéminent, à l'origine de son nom, est caractéristique.

Chaque mandibule porte 8 à 12 paires de dents coniques et émoussées, d'environ 5 cm de hauteur. Le globicéphale noir n'est pas caractérisé par la présence d'un bec comme d'autres cétacés.

Les ailerons sont typiques et servent largement à l'identification de l'espèce. La nageoire dorsale, longue, peu élevée et arrondie, est pratiquement deux fois plus large que haute. Sa forme varie avec l'âge. Par ailleurs, chaque globicéphale possède une nageoire dorsale différente, caractérisée par des cicatrices et des coupures distinctives. Les nageoires pectorales en forme de faux sont étroites et très longues. Le pédoncule caudal est comprimé latéralement et la nageoire caudale porte une encoche médiane profonde. Jeune, le globicéphale noir est de coloration gris-clair. Adulte, il est noirâtre. Sur la gorge, un peu avant les pectorales, on observe une marque blanc-grisâtre en forme d'ancre ou de « W ». Elle rétrécit au niveau du thorax pour s'élargir sur l'abdomen et se prolonger jusqu'à la fente génitale bordée de blanc. Une tache gris sombre en forme de selle se distingue à l'arrière de la nageoire dorsale ainsi qu'une rayure grise ou blanche en diagonale derrière l'œil. Ces deux marques sont souvent difficiles à discerner, mais diffèrent par leur forme et leur position.

Sa longévité est estimée entre 40 à 50 ans pour les mâles contre 60 à 70 pour les femelles. Ses immersions durent en moyenne 10 minutes à des profondeurs comprises entre 50 et 200 mètres. Mais il est capable de plonger jusqu'à 600 m. Sa vitesse moyenne est de 4 à 7 km/h avec des pointes de 45 km/h sur de très courtes distances.

Son répertoire vocal est très varié : sifflements, ronflements, bourdonnements, gazouillis. Tous ses sons servent à la communication et à l'écholocation.

La cohésion sociale du groupe est telle qu'elle est à l'origine d'échouages en masse spectaculaires. Tout le groupe suit aveuglément le mâle (ou la femelle) dominant, même lorsque celui-ci, malade ou désorienté, s'échoue. On ne sait pas s'ils sont victimes d'une défaillance de leur sonar.

Quelques échouages massifs ont déjà eu lieu à Saint Pierre et Miquelon (1958, 1964, 1978).



Les principales menaces pour l'espèce sont liées aux activités humaines : pollution, chasse, exploitation commerciale pratiquée dans quelques archipels de l'Atlantique Nord (notamment aux îles Féroé où la chasse et le massacre de groupes entiers de globicéphales est une tradition ininterrompue depuis la fin du XVIe siècle), utilisation de filets dérivants dans lesquels plusieurs animaux ont été retrouvés noyés.

Réglementation

En Europe, le globicéphale noir est protégé depuis 1970 par la convention de Berne (annexe II) et la directive habitat (annexe IV). Toutefois, de nos jours, il est encore chassé par l'homme aux îles Féroé (entre l'Ecosse et l'Islande), rattachées au Danemark.

Plus particulièrement en France, l'arrêté du 27 juillet 1995 fixe la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national. Le globicéphale noir, comme tous les autres cétacés, bénéficie d'une protection précise définie comme suit dans l'arrêté : « Sont interdits sur le territoire national, y compris la zone économique définie à l'article 1er de la loi du 16 juillet 1976 modifiée susvisée, et en tout temps, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement intentionnels, la naturalisation des mammifères marins d'espèces suivantes ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat : Cétacés : toutes les espèces. »

Statut

Au niveau mondial, le statut du globicéphale noir sur la liste rouge des Espèces Menacées est considéré par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), en 2008, comme une espèce dont les « données sont insuffisantes » (« Data Deficient DD »). En effet, les données actuellement disponibles relatives à son abondance et/ou à sa distribution, ne permettent pas de préciser le statut de cette espèce (par exemple espèce « en danger » ou de « préoccupation mineure »).

Au Canada il a été chassé à Terre Neuve jusqu'en 1970, pour nourrir les élevages de visons. La population de globicéphales noirs qui fréquente l'océan Atlantique et le Saint-Laurent est classée « non en péril » par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) depuis avril 1994.